

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 59 (1908)
Heft: 1

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jusqu'à présent, les envois de *faînes* du hêtre ont été, pour ainsi dire, nuls. On espère en recevoir une certaine quantité plus tard.

Le rendement des autres essences feuillues est médiocre ou même insignifiant, surtout en *érable*, *tilleul*, *bouleau*. L'*aune rouge* n'a eu qu'une faible récolte; par contre, celle du frêne a été un peu meilleure.

Essences résineuses. Peu de graines de sapin argenté, mais d'excellente qualité. Il n'y a eu, pour ainsi dire, pas de livraison en Europe de graines du *pin Weymouth*. La graine de *pin sylvestre* sera de nouveau chère, tandis que celle d'*épicéa* pourra être fournie à un prix moyen.

Faible rendement du *pin noir d'Autriche*, nul pour le *pin Larizio*, mais, par contre, production suffisante pour le pin maritime.

Essences exotiques. La graine de *sapin de Douglas* et de *Larix leptolepis* a complètement manqué; mais il sera livré de la graine de *Larix sibirica*. On indique des résultats satisfaisants du *pinus rigida*, *picea sitchensis*, *picea pungens*. La graine de *pinus Banksiana* qui coûtait 120 à 150 Mk. par kilo, il y a quelques années, pourra être livrée à 35 Mk. environ, le kilo.



Chronique forestière.

Confédération.

Réorganisation du Département fédéral de l'Intérieur. Le Conseil fédéral annonce qu'il soumettra aux Chambres, le printemps prochain, un projet de réorganisation du Département de l'Intérieur et les invite à constituer leurs commissions.

Celles-ci ont été formées de la façon suivante:

Conseil national: MM. Blumer, président; Gobat, Heller, Hess, Knobel, Kuntschen, Meister, Mächler, Staub, Turretini et Zschokke.

Conseil des Etats: MM. Lachenal, président; Battaglini, Cardinaux, Furrer, Morgenthaler, Scher et Munzinger.

Cette réorganisation comprend, entre autres, celle de l'inspection fédérale des forêts, de la chasse et de la pêche.

Les commissions des Chambres se réuniront en mars, pour discuter le projet du Conseil fédéral.

Station central des essais forestiers. M. Knuchel, Hermann, expert forestier de Tschäppach, Soleure, est nommé adjoint à la place de M. Glutz, appelé à Soleure.

Cantons.

Berne. M. Haag, expert forestier, à Bienne est nommé inspecteur des forêts communales de Granges (Soleure), à la place de M. Fischer, nommé inspecteur forestier d'arrondissement à Rorschach.

Fribourg. Le Grand Conseil a désigné M. *Barras*, inspecteur forestier de la Gruyère, pour remplacer M. Niquille aux fonctions d'inspecteur forestier cantonal. M. *Barras* est un homme jeune et actif, d'un caractère facile et qui saura pleinement mériter la confiance que l'on met en lui. Nous lui adressons nos sincères félicitations et lui souhaitons bon succès dans sa nouvelle carrière.

M. A. Rémy, expert forestier à Bulle, remplace M. *Barras* au poste d'inspecteur forestier de l'arrondissement de la Gruyère.

Grisons. M. Rimathé, Louis, inspecteur forestier du X^e arrondissement à Schuls est décédé récemment à l'âge de 75 ans. La place, dont nous disposons, ne nous permet pas de publier aujourd'hui un article nécrologique reçu au dernier moment. Nous l'utiliserons bien volontiers dans notre prochain numéro.

Argovie. Nous apprenons la démission de M. Meisel, inspecteur des forêts de la ville d'Aarau. Le démissionnaire est un des doyens du corps forestier. Né en 1829, il entra en 1853 au service forestier et depuis 1863 il dirigea les forêts de sa ville natale. Tous nos vœux l'accompagnent dans sa retraite.



Bibliographie

Ouvrages reçus.

E. Cardot: **Manuel de l'arbre pour l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles.** Paris. Touring-Club de France. 1907.

Voici un livre peu banal, sa couverture est le miroir de son contenu et tout sylviculteur passionné de l'arbre saura l'apprécier à sa juste valeur.

Ce „Manuel de l'arbre“ nous est offert par le Touring-Club de France, cette puissance née d'hier, qui est en train de révéler aux Français les merveilles naturelles et surtout les ressources de leur beau pays. Le „Manuel de l'arbre“ est un ouvrage de vulgarisation forestière, édité par la grande association sportive avec l'appui des Ministères de l'Agriculture et de l'Instruction publique. Son auteur est M. l'Inspecteur des eaux et forêts, Emile Cardot, bien connu par des importants travaux sur le reboisement et les améliorations pastorales.

La commission des pelouses et forêts du Touring-Club s'occupe spécialement de faire connaître aux excursionnistes toujours plus nombreux les charmes de la forêt et l'attrait de la montagne. Elle s'est émue des effets désastreux produits dans la région alpestre par les déboisements exagérés et les abus du parcours des chèvres et des moutons. Avec l'appui des deux Ministères intéressés elle a reconnu que l'un des moyens les plus propres à remédier au mal, était de provoquer d'une extrémité à l'autre du pays un grand mouvement populaire.

Cette initiative a pour but d'attirer l'attention du peuple, d'une part, sur la valeur économique et esthétique de l'arbre, et de l'autre, sur l'importance